



Relevé de conclusions

Conseil de quartier de SAINT LIGUAIRE

Mercredi 16 décembre 2015 – 20h00

Préau de l'école Agrippa d'Aubigné



Direction des Vies Participatives

Rédaction : S. ROUANET

Personnes présentes :

Coprésidente élue : Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN (Conseillère municipale)

Coprésident habitant : Michel NICOLLE

Elus municipaux : Marc THEBAULT (Adjoint au Maire), Dominique SIX (Adjoint au Maire), Luc DELAGARDE (Adjoint au Maire), Romain DUPEYROU (Conseiller municipal).

Agents municipaux : Fabrice DARTAYET (Direction des Espaces Publics) et Simon ROUANET (Direction des Vies participatives).

Membres : Paul AIMON, Chantal ANDRIEUX, Jean-Louis BOUTAUD, Annette BROTHIER, Jean CHATENET, Patrick FAZILLEAU, Philippe FUCHS, Marylène POUPARD, Mario SAN MARTIN ZBINDEN, François VANEL, Patrick VEILLON.

Excusés : Fabrice DESCAMPS (Conseiller municipal), Katia BOUDREAU

Public : Huit personnes

Ordre du jour du Conseil de quartier :

1. Election du nouveau Coprésident habitant
2. Nouvelles propositions d'aménagement de l'entrée et du centre bourg de Sevreau
3. Proposition de marquage des places de stationnement aux Gardoux
4. Projet immobilier sur le terrain privé ville derrière la salle des fêtes
5. Echanges sur l'assemblée inter-quartiers et sur la première année de fonctionnement des Conseils de quartier
6. Questions diverses

Préambule :

Mme Cécilia San Martin Zbinden accueille et remercie les personnes présentes. Elle rappelle que les conseils de quartier ont été créés par la loi du 27 février 2002 et sont obligatoires dans les villes de plus de 80 000 habitants. La ville de Niort a toujours eu une forte volonté politique de maintenir ces conseils de quartier et de les faire vivre. Sa mission, en tant que coprésidente élue du conseil municipal, est de servir de relais entre les habitants représentant le conseil de quartier, les élus du conseil municipal et le service de la vie participative.

1. Election du nouveau coprésident habitant

M. Michel Nicolle est le seul membre à se présenter. Le vote à main levée est unanime en sa faveur. Mme Cécilia San Martin Zbinden félicite et encourage le nouveau coprésident habitant dans sa prise de fonction.

M. Nicolle exprime dans sa prise de parole son souhait de retrouver un cadre clair dans le fonctionnement du conseil de quartier qui doit s'attacher aux projets d'intérêt général. Il demande que la municipalité donne plus de visibilité aux projets portés sur les quartiers, soit plus transparente et redonne du sens à la démocratie participative. Avec l'absence de bureau (instance réduite du conseil de quartier) et de préparation en amont, les participants sont surpris de découvrir au dernier moment l'ordre du jour et en particulier le point 4 sur le projet immobilier dans le centre bourg.



La déclaration du nouveau coprésident habitant en ANNEXE 1.

2. Nouvelles propositions d'aménagement de l'entrée et du centre bourg de Sevreau

Présentation du nouveau projet au conseil de quartier par Fabrice Dartayet, responsable des études et travaux neufs au sein de la DEP et Dominique Six, Adjoint au Maire aux espaces publics.

En 2013, une première phase d'aménagement a été réalisée en concertation avec les riverains et le Conseil de Quartier. L'entrée du bourg côté Magné a ainsi été requalifiée avec pour objectif la sécurité des riverains, des piétons, mais aussi l'embellissement de cette porte du Marais, dans la lignée de l'aménagement réalisé côté Magné. Coût définitif de l'aménagement pour la ville de Niort : 347 844 €.

Une seconde phase d'aménagement, entre le chemin de la Clie et celui des Hérons doit être mise en œuvre pour finaliser le projet (non inscrit au budget 2016). Le principe retenu est le suivant :

- création d'un trottoir aux normes PMR côté pair
- reprise du revêtement de chaussée
- création d'un trottoir côté impair sur les emprises restantes
- création d'une « porte d'entrée » du bourg côté Niort

La ville propose deux solutions :

- Solution 1 : Création d'un îlot central :

Cette solution permet de réduire les emprises du projet, et donc de le réaliser sans acquisition foncière. Il s'avère assez peu contraignant et a donc un impact limité sur la vitesse des usagers.

- Solution 2 : Création d'une chicane :

Cette solution permet d'obtenir une réduction de la vitesse compatible avec les attentes des riverains. Une acquisition foncière est nécessaire sur la partie nord. Elle répond au double objectif de réduction de la vitesse et de sécurité des usagers.

Cette deuxième solution nécessite l'acquisition d'une bande des parcelles 447 et 429 pour avoir l'emprise nécessaire et créer un déport efficace au moins égal à la largeur de la voie (3m) qui répond au double objectif de réduction de la vitesse et de sécurité des usagers. La ville demanderait au conseil départemental que la vitesse entre le bourg et le rond-point soit limitée à 70 km/h (actuellement 90km/h). Le conseil de quartier demande que la ville étudie la possibilité d'acquérir une bande de terrain sur cette partie pour valoriser l'entrée dans le marais avec un aspect paysager (plantation d'arbre...).

Sur la partie centrale, le trottoir côté pair serait en béton désactivé (couleur jaune clair avec gravier) pour mettre en valeur le projet et le cheminement piéton accessible aux personnes à mobilités réduites. Les conseillers de quartiers réitèrent leur position négative quant à la pose de ralentisseurs (plateau surélevé).

La commission « cadre de vie » va organiser une réunion de travail au cours du premier trimestre 2016, réunion ouverte aux léodgariens intéressés par ce projet, afin d'exposer son choix au cours du prochain Conseil de Quartier.

VOIR *Le plan des propositions d'aménagement du bourg de Sevreau en ANNEXE 2.*

3. Proposition de marquage des places de stationnement aux Gardoux

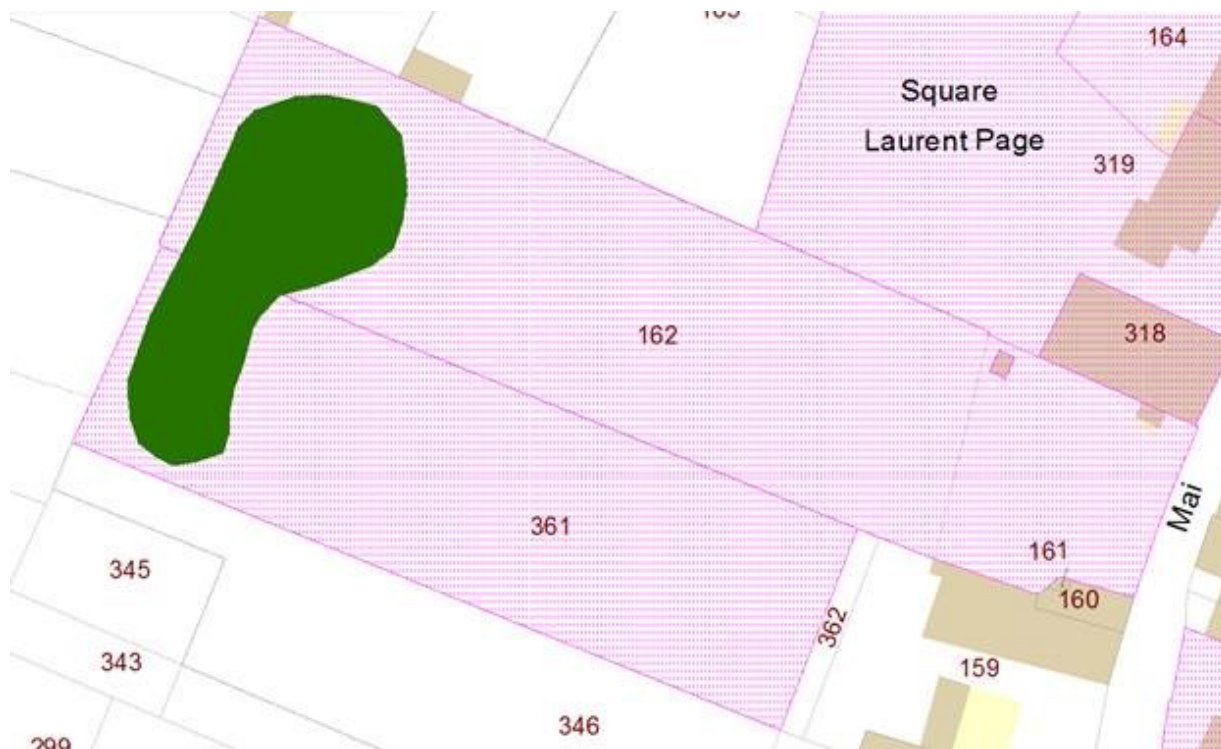
Le site des Gardoux, situé rue de la Levée de Sevreau, est très fréquenté tout au long de l'année par les adhérents des clubs sportifs de l'ASPTT. Depuis que le site a été fermé aux véhicules, ils stationnent leur véhicule de chaque côté de la chaussée, entre les arbres et dans l'impasse privée ce qui crée systématiquement des problèmes de circulation et de cheminement piéton.

Avant de trouver une solution plus pérenne, la ville propose de réaliser un marquage au sol de 43 places de stationnement par la régie, ce qui pourrait être fait assez rapidement. Le plan ci-dessous est présenté par F. Dartayet, responsable des études et travaux neufs de la ville. La commission cadre de vie va se saisir de ce dossier et apporter son expertise.

VOIR *Le plan de la proposition de stationnement au stade des Gardoux en ANNEXE 2.*

4. Projet immobilier sur le terrain privé ville derrière la salle des fêtes

La ville propose de réfléchir au projet de vente des parcelles 162 et 361 situées derrière la salle des fêtes à proximité. Ces parcelles ont été achetées en 1969 et en 2006 pour des opérations de construction dans le programme de densification de la ville. En 2015, une estimation des domaines a été réalisée, la valeur vénale actuelle des deux parcelles est de 250 000 euros, soit 39 euros le m².



Dans le PLU (Plan Local d'Urbanisme) actuel, cette zone est classée AUMs. Il s'agit d'une réserve à vocation mixte d'habitat, activités, services et équipements. Le « s » signifie que nous sommes dans un secteur de protection des zones 2 et 3 des périmètres de captage.



Les orientations du projet sont :

- La préservation de la clôture en pierres et des arbres identifiés,
- Des futures constructions intégrées à l'environnement bâti (implantation et hauteur),
- Un accès (voiture) par la rue du 8 mai 1945,
- Un aménagement paysager de qualité à réaliser sur l'ensemble des secteurs urbanisés dans la continuité du Square Laurent Page.

Les conseillers habitants expriment leur étonnement vis à vis de ce projet. Ils rappellent qu'un projet immobilier avait été envisagé ultérieurement. Cela s'était traduit par 3 ans de réflexions (Conseils de Quartier du 26 février 2006 au 27 janvier 2009). Cela avait été abandonné au profit du projet d'aménagement du centre bourg.

Suite à la proposition de M. THEBAULT, les membres de la commission « cadre de vie » vont organiser une réunion ouverte aux léodgariens intéressés par ce projet. M. THEBAULT présentera plus concrètement le projet. Ensuite la commission délibérera et présentera sa position au cours du prochain Conseil de quartier.

5. Retour sur la première année de fonctionnement du conseil de quartier et l'assemblée inter-quartier du mois d'octobre



Propositions pour l'amélioration du fonctionnement des conseils de quartier en ANNEXE 3.

6. Questions diverses

➤ Le club de foot

L'Olympique Léodgarien compte 300 adhérents, il évolue en DH (Division d'Honneur – plus haute division régionale). C'est le deuxième club Niortais derrière les Chamois. Il reçoit une subvention de la ville à hauteur de 6 000 € pour un budget annuel de 210 000 €. Le conseil de quartier relaye la demande du club qui demande que les problèmes d'éclairage soient réglés plus rapidement.

➤ *L'avenue de la Venise Verte*

Vingt-sept accidents ont été recensés ces dernières années. La commission cadre de vie devrait se saisir de ce problème de circulation préoccupant.

➤ *Association des St Léger*

Le président de l'association des Saint-Léger a fait une démarche pour que le quartier de Saint-Liguairie participe à leur activité.

M. NICOLLE répond que cette demande a déjà été faite il y a plusieurs années. Un débat a eu lieu lors d'une réunion du Conseil de Quartier et la réponse a été négative. Il accepte de prendre contact avec M. ROBERT.

➤ *Espaces publics*

I. La Moucherie

A la demande de M. Claude Jeanneau, riverain de la rue du Grand Port, une visite sur site est programmée le lundi 4 janvier à 14h pour réaliser un diagnostic et constater la problématique d'absence de trottoir qui ne permet pas d'assurer la sécurité des enfants cheminant jusqu'à l'arrêt du bus.

II. Cheminement piéton aux abords des écoles

Retour sur les aménagements réalisés et notamment les problèmes de stationnement rue du Moulin aux heures d'entrée et de sortie des écoles. La police est venue constater les problèmes de circulation et en a parlé avec Mme Grolleau, la directrice de l'élémentaire. Un rdv sur site peut se mettre en place un matin à 8h30 à la rentrée.

III. La Roussille

Le propriétaire a fait part à la ville des nombreux désagréments subis ces dernières années, liés notamment aux usages faits de l'espace vert situé derrière l'auberge. Il demande la pose d'un obstacle à l'entrée du pont pour empêcher le passage des véhicules sauf pour les livraisons. Il s'agit de trouver un système sans cadenas pour éviter le vandalisme. Lors des concours de pêche, la borne ou le plot serait retiré(e) par le service des Espaces verts le temps du week-end de la manifestation. Il demande aussi la reprise du chemin calcaire avec un autre revêtement (type enrobé clair) entre les 2 passerelles pour faciliter le passage des poussettes et éviter le phénomène de terrain boueux.

IV. Rue du petit chemin

Dans cette petite rue à l'intersection de la rue du 8 mai il faudra surveiller la concordance des travaux d'effacement des réseaux électriques et de reprise de la chaussée.

V. Internet / fibre optique

Début 2016, les armoires vont être posées par Orange dans différents endroits du quartier. Elles alimentent chacune 350 logements. Ensuite, le raccordement à chaque habitation s'échelonne jusqu'à 2018. Cette opération de déploiement du réseau de la fibre a démarré en 2013 et prévoit de raccorder toute la CAN en 10 ans. Niort sera équipé plus rapidement, une grande partie de la ville est déjà réalisée. Pour information et à titre de comparaison, 30 ans avaient été nécessaires pour la création du réseau téléphonique.

➤ *La poste / mairie de quartier*

M. Thébault informe que 85 % de l'activité de la mairie de quartier est consacré aux mouvements de La Poste. Il est demandé aux Léodgariens de faire vivre cette administration car l'agent communal se questionne sur son poste.

BILAN D'ACTIVITES A.P.C. SAINT-LIGUAIRE - 2012 à 2015 - Part des activités "mairie"												
	2012			2013			2014			2015		
	POSTE	MAIRIE	Part mairie	POSTE	MAIRIE	Part mairie	POSTE	MAIRIE	Part mairie	POSTE	MAIRIE	Part mairie
JANVIER	477	93	19%	519	92	18%	464	71	15%	473	60	13%
FEVRIER	415	110	27%	418	69	17%	383	72	19%	349	64	18%
MARS	436	102	23%	387	79	20%	361	66	18%	379	88	23%
AVRIL	403	97	24%	384	82	21%	384	74	19%	488	73	15%
MAI	471	65	14%	439	96	22%	385	65	17%	373	60	16%
JUIN	413	64	15%	290	56	19%	396	67	17%	466	57	12%
JUILLET	299	60	20%	192	48	25%	306	71	23%	340	43	13%
AOÛT	185	34	18%	158	36	23%	195	30	15%	209	46	22%
SEPTEMBRE	335	66	20%	425	81	19%	415	65	16%	405	69	17%
OCTOBRE	383	94	25%	453	87	19%	479	75	16%	495	66	13%
NOVEMBRE	397	118	30%	407	64	16%	391	59	15%	447	65	15%
DÉCEMBRE	447	80	18%	480	101	21%	472	83	18%	EN COURS	EN COURS	EN COURS
TOTAL	4661	983	21%	4552	891	20%	4631	798	17%	4424	691	16%
TOTAL GENERAL	5644			5443			5429			5115 au 1/12/2015		

Calendrier

- *Prochain Conseil de quartier : deuxième quinzaine de mars 2016*
- *Commission cadre de vie : 3 réunions seront organisées avant le prochain Conseil de Quartier sur les thèmes : Traversée de Sevreau, Les Gardoux et Projet immobilier centre bourg.*

Fin de la réunion à 23h

ANNEXE 1

Déclaration de Michel Nicolle, coprésident habitant, au moment de son élection

«Après avoir remercié ses collègues de lui avoir accordé leur confiance, il exprime ses souhaits :

Dans l'ordre du jour d'aujourd'hui, il nous est proposé « d'échanger sur la première année de fonctionnement des Conseils de Quartiers ». A travers notre propre expérience, confortée par les informations qui nous parviennent sur les autres Conseils de Quartiers, il est évident que l'ambiance actuelle des Conseils de Quartiers est problématique.

Après réflexion entre tous les conseillers de notre quartier, si l'on voulait définir un ressenti global, ce serait : Nos élus ont un double challenge : reconquérir notre confiance et redonner du sens aux Conseils de Quartiers !!! C'est d'ailleurs pour ce deuxième challenge que j'ai présenté ma candidature.

Aussi, il nous est apparu évident que l'élection d'un nouveau coprésident habitant pour notre Conseil de Quartier doit être saisie comme une opportunité à proposer un fonctionnement dans lequel chaque participant doit trouver un cadre clair dont les valeurs fondamentales, puisées dans la Charte de la Vie Participative, ne peuvent que stigmatiser son engagement :

- 1) s'attacher à travailler sur des thèmes d'intérêt général, non seulement concernant notre quartier de Saint-Liguire, mais bien évidemment Niort dans sa globalité,
- 2) travailler dans la visibilité et la transparence, à travers une information précise et accessible à tous,
- 3) être dans une démocratie participative réelle dans laquelle chacun est respecté dans sa fonction et son engagement :
 - les représentants élus de notre ville, nos porte-paroles privilégiés auprès de Monsieur le Maire et du Conseil Municipal,
 - les conseillers habitants dans la limite de leurs possibilités décisionnelles vis à vis des engagements financiers,
 - les membres du service de la Vie Participative, service coordinateur,
 - les services techniques municipaux dans la limite de leurs prérogatives.

A la lecture de l'ordre du jour de notre réunion, je me permets une première remarque au sujet des points n° 2 (Nouvelles propositions d'aménagement de l'entrée et du centre bourg de Sevreau) et n°3 (Proposition de marquage des places de stationnement aux Gardoux).

La dernière réunion de travail de notre Conseil de Quartier a eu lieu le 8 avril 2015, unique réunion à laquelle nous pouvons attribuer ce qualificatif ! Il y a donc plus de 8 mois !! Depuis le début de cette nouvelle mandature, le 3 décembre 2014, la commission « cadre de vie » s'est réunie 6 fois, en plus des diverses rencontres sur sites. Nous allons donc avoir connaissance seulement aujourd'hui des éléments sur lesquels nous n'avons pu travailler !

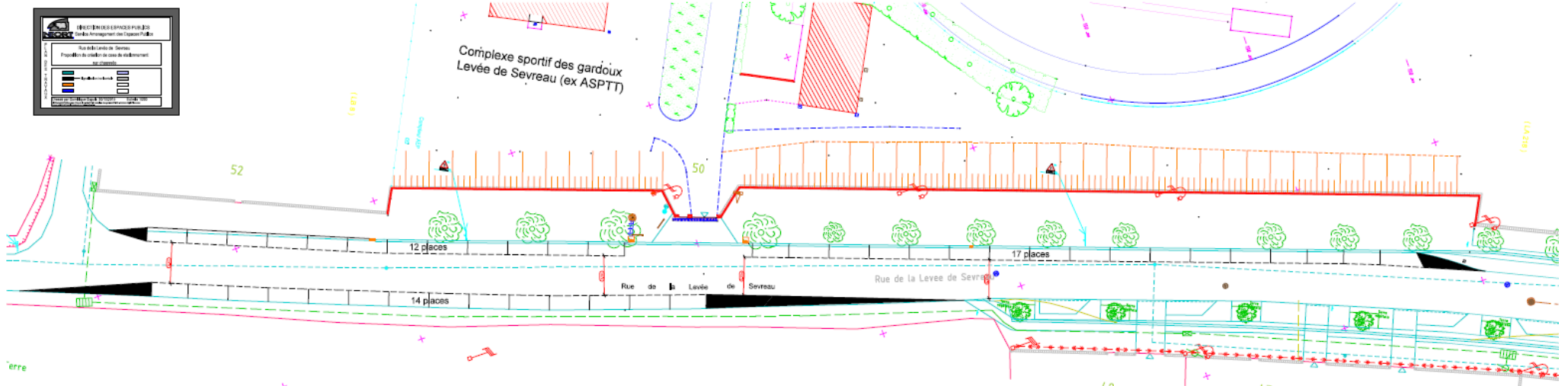
Deuxièmement, nous découvrons le point n°4 : « Projet immobilier sur le terrain privé ville derrière la salle des fêtes. ». C'est un exemple significatif de la problématique actuelle entre la municipalité et les conseillers de quartier habitants !!! Pour ces raisons, tout en acceptant les différents thèmes qui nous sont proposés, nous demandons à en modifier l'ordre prévu en commençant par ce point n°4 : le projet immobilier. »

ANNEXE 2

Plan des propositions d'aménagements au bourg de Sevreau



Plan de la proposition de stationnement aux stades des Gardoux



ANNEXE 3

Propositions pour l'amélioration du fonctionnement des Conseils de Quartier

Les conseillers habitants font part de l'analyse qu'ils ont réalisée en groupe du nouveau fonctionnement du Conseil de Quartier. Ne voulant pas rester dans une simple position de critique, ils demandent que soit intégrées dans le compte rendu leurs propositions pour l'amélioration du fonctionnement des Conseils de Quartier :

1) L'organisation nouvelle des conseils de quartier

a) Fonctionnement des Conseils de Quartiers :

Pourquoi ne pas envisager l'écriture d'une **charte des conseils de quartiers** avec la participation des membres des conseils de quartiers (élus et habitants). Cela constituerait non seulement un cadre de référence pour tous, mais aussi l'occasion de recréer un lien positif des conseillers avec la municipalité.

Etudier la mise en place d'un bureau dans chaque conseil de quartier, lieu d'échange, de coordination et interface entre les membres du conseil de quartier, les coprésidents et la vie participative.

b) Les élus municipaux :

Définir un nombre d'élus municipaux dénommés membres du conseil de quartier.

c) Les représentants de la vie participative :

Comme lors des précédents Conseils de Quartier, participation d'un cadre de la vie participative aux réunions générales dans un rôle efficace d'interface entre les élus, le conseil de quartier et les services municipaux.

Préciser la nouvelle fonction de coordinateur de la vie participative.

2) Les problèmes de communication

a) Le comité de consultation :

Préciser sa composition exacte, ses objectifs et prévoir les modalités de retour auprès des conseillers de quartier.

b) Les projets de travaux :

- **suite à des demandes par voie numérique :**

Etre attentif à transmettre aux conseils de quartiers, voire aux référents des commissions concernées, les demandes recueillies et retenues comme relevant d'un intérêt général.

- **conçus par les services techniques en dehors de ceux dont nous avons connaissance :**

En informer les référents des commissions concernées via le service de la Vie Participative, voire leur transmettre les documents explicatifs.

c) Les compte-rendus de réunion :

Tout compte-rendu de réunion, de visite, etc, doit être soumis à l'avis des deux coprésidents puis à une validation des conseillers de quartier.

d) Les dates des Conseils de Quartier :

Il est important que les conseillers aient un repère clair quant aux dates de réunions générales de leur quartier. Faire en sorte qu'un planning annuel soit réalisé.

3) Les problèmes de réalisation concrète des projets adoptés

Avant toute finalisation, les projets étudiés par les Conseils de Quartiers doivent être soumis aux avis techniques des services municipaux concernés. Ensuite, après vote de validation en réunion générale, ces projets doivent être exécutés strictement comme définis. Toute modification envisagée, pour des raisons techniques ou administratives, doit être transmise au conseil de quartier pour révision du projet initial.

4) Les problèmes propres au Conseil de Quartier de Saint-Liquaire

Cela constituera un travail de base important et indispensable entre les prochains coprésidents.